
au Conseil communal, séance du 9 février 2022

Mme Nathalie Greiner, Syndique

***Direction de l'Administration générale et de la Sécurité
publique (DAGSP)***

Pas de communication



M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

***Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique
(DFMI)***

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PECC

Les travaux concernant la mise en place de notre PECC (Plan Energie et Climat Communal) se poursuivent.

Pour rappel, le PECC est un document stratégique qui sera adopté par la Municipalité. A travers son adoption, nous affirmerons notre volonté de développer une politique énergétique et climatique transverse et responsable, et nous engagerons à mettre en œuvre un ensemble d'actions, telles que prévues dans ce document.

Les profils énergétique et climatique actuels de la commune ont été établis avec l'aide de la société Alterna, qui nous accompagne tout au long de ce processus. La situation actuelle de Belmont se situe dans la moyenne des communes vaudoises ayant fait l'exercice.

Avant de finaliser le catalogue de fiches-actions propres à notre commune, nous souhaitons faire un sondage auprès de nos habitantes et habitants afin de recueillir leurs avis et attentes sur cette thématique.

Un tout-ménage sera distribué prochainement à l'ensemble de la population, pour les inviter à répondre à un questionnaire en ligne. Une version papier de ce questionnaire est également disponible au guichet de l'administration communale.

Merci d'avance de relayer cette information et d'encourager au maximum nos concitoyennes et concitoyens à exprimer leur avis sur le sujet.



Nouvelles des tl

Le 12 décembre 2022, lors du dernier conseil d'administration de l'année, les tl ont adopté leur budget 2023, qui fait apparaître une augmentation de 22,2% du déficit à charge des administrations publiques.

L'exercice budgétaire 2023 a été fortement impacté par la crise énergétique actuelle, les tl étant un grand consommateur d'électricité et de carburant.

L'impact de cette augmentation pour notre commune devrait correspondre approximativement à CHF 300'000.-, le déficit 2022 pour notre commune étant actuellement estimé à CHF 1'358'550.-.

Pour rappel, la charge correspondante pour 2021 était de CHF 1'185'854.-.

Afin de réduire au maximum ses charges 2023, les tl ont pris un certain nombre de décisions, dont la suppression d'une partie du service Taxibus.

J'avais prévu d'aborder ce sujet dans mes communications, mais étant donné l'interpellation annoncée au point 9 de l'ordre du jour, je préfère vous fournir un rapport circonstancié en réponse à cette interpellation.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Conseiller municipal



M. Damien CUCHE, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Pas de communication



Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale
Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Pas de communication

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and flourishes.

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal
Direction des Travaux et des Services Industriels (DTSI)

Pas de communication

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and flourishes.